



Communiqué de presse – le 31 mars 2017

Danone franchit une étape majeure en vue d'une finalisation rapide de l'acquisition de WhiteWave

Danone parvient à un accord avec les autorités américaines de la concurrence

La réalisation définitive de l'acquisition est attendue prochainement

Paris, France — le 31 mars 2017 — En concluant un accord de principe avec les autorités de la concurrence américaines (*Department of Justice*), Danone a franchi une étape majeure en vue de la finalisation de l'acquisition de WhiteWave.

Dans le cadre de cet accord de principe, et afin de faciliter la réalisation rapide de l'acquisition, Danone a pris la décision de céder Stonyfield, l'une de ses filiales américaines de produits laitiers frais. Cette cession devra intervenir dans les mois suivant la réalisation de l'acquisition de WhiteWave. Cette décision permettra à Danone de procéder rapidement à la réalisation de l'opération et de bénéficier pleinement des synergies annoncées. Stonyfield a constitué un élément de valeur du portefeuille de Danone et reste un actif très attractif. Sa cession ne remet cependant pas en cause les fondements stratégiques et les bénéfices économiques de l'acquisition de WhiteWave. Stonyfield a généré un chiffre d'affaires d'environ 370 millions de dollars en 2016.

Danone confirme la création de valeur attendue de cette acquisition, notamment :

- Des synergies importantes représentant 300 millions de dollars de résultat opérationnel en année pleine à l'horizon 2020 ;
- Une amélioration du profil de croissance des ventes annuelles de Danone en données comparables de +0,5 % à +1 % supplémentaire ;
- Un impact relatif sur la marge opérationnelle courante à partir de 2018 ; et
- Un impact relatif solide sur le BNPA dès 2017 ainsi qu'une relation de plus de 10 %, en intégrant la totalité des synergies attendues en année pleine.

Emmanuel FABER, Directeur Général de Danone, a déclaré : « Dans le cadre de l'accord de principe avec les autorités de la concurrence américaines, nous avons pris la décision stratégique de céder Stonyfield. Cela nous permet de franchir une étape majeure pour finaliser l'acquisition de WhiteWave dans les meilleurs délais. Cette décision est la bonne car elle répond aux attentes des autorités de la concurrence américaines et permettra à Danone de bénéficier des avantages de ce rapprochement et de la création de valeur annoncée en juillet dernier, et ce, dans les plus brefs délais. »

« Nous sommes convaincus que WhiteWave accélérera notre agenda de croissance rentable à l'horizon 2020, générera une forte création de valeur et des avantages économiques attractifs, notamment une augmentation du BNPA de plus de 10 %, en intégrant la totalité des synergies en année pleine. Grâce à cette combinaison parfaite, nous réunissons des portefeuilles complémentaires couvrant les segments de marché les plus dynamiques, essentiellement tournés vers la santé et parfaitement en phase avec les tendances de consommation à long terme. Ce rapprochement nous permettra de développer notre leadership au niveau mondial dans les produits laitiers frais et d'origine végétale. Nous offrirons une gamme complète d'aliments sains,

incluant des produits riches en protéines, bio, sans OGM et riches en nutriments. Avec une plus grande diversité de produits, nous toucherons ainsi un plus grand nombre de consommateurs et serons présents à de nouveaux moments de consommation. Cette acquisition servira à la fois la performance de l'entreprise et notre Révolution de l'Alimentation. Nous serons en mesure de proposer aux consommateurs des choix d'aliments et de boissons plus sains et plus durables.»

Grâce à l'acquisition de WhiteWave, Danone consolidera et étendra sa position sur des marchés en croissance solide. En particulier, Danone doublera la taille de son activité nord-américaine qui atteindra plus de 6 milliards de dollars de chiffre d'affaires, permettant à l'entreprise d'entrer dans le top 15 des entreprises agroalimentaires aux États-Unis et de devenir le numéro un des produits laitiers réfrigérés (hors fromage) dans cette région stratégique. Cette opération permettra également à Danone d'étendre ses positions dans ses différents marchés grâce à de nouvelles catégories en forte croissance.

Emmanuel FABER a poursuivi : « Nous avons pris la décision stratégique de céder notre activité Stonyfield dans le cadre de notre accord avec les autorités de la concurrence américaines, mais nous sommes fiers de tout ce que nous avons accompli ensemble. Nous sommes déterminés à trouver le bon partenaire pour soutenir la croissance future de Stonyfield. Nous attirerons ainsi plus d'acteurs et d'investissements dans le segment bio aux États-Unis, offrant ainsi une opportunité de le développer encore plus rapidement. »

A propos de Danone (www.danone.com)

Avec la mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, Danone figure parmi les leaders mondiaux de l'alimentation et s'appuie sur quatre métiers : les Produits Laitiers Frais, la Nutrition Infantile, les Eaux et la Nutrition Médicale. À travers le double projet économique et social, et sa mission, l'entreprise a pour ambition de construire un avenir plus sain, au travers d'une meilleure santé, de meilleures vies et d'un meilleur monde, pour l'ensemble de ses parties prenantes : ses 100 000 salariés, consommateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et toutes les communautés avec lesquelles elle interagit.

Présent sur plus de 130 marchés, Danone a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 22 milliards d'euros. Danone possède un portefeuille de marques internationales (Activia, Actimel, Danette, Danonino, Danio, evian, Volvic, Nutrilon/Aptamil, Nutricia) et locales (Oikos, Prostokvashino, Aqua, Bonafont, Mizone, Blédina, Cow & Gate). Coté sur Euronext Paris et sur le marché OTCQX via un programme d'ADR (American Depositary Receipt), Danone est classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo, l'Ethibel Sustainability index, MSCI Global Sustainability, MSCI Global SRI indexes et FTSE4Good.

Relations presse Danone

Karen Couck - Global Director
External Communications

Thomas Antoine - Corporate PR
Senior Manager

press.relations@danone.com
+33 1 44 35 20 75

Médias U.S.: Joele Frank, Wilkinson Brimmer Katcher

Matthew Gross - Director

mgross@joelefrank.com
+1-212-355-4449

Relations investisseurs Danone

finance@danone.com
+33 1 44 35 20 76

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse inclut des déclarations prospectives au sens de la section 27A du Securities Act de 1933 des États-Unis, et de la section 21E du Securities Exchange Act de 1934 des États-Unis, tels que modifiés. Dans certaines hypothèses, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives au moyen de termes prospectifs tels que « estimer », « s'attendre à », « espérer », « anticiper », « escompter », « projeter », « planifier », « avoir l'intention de », « prévoir », « envisager », « probable », « pourrait », « devrait », « cibler », « rechercher », « viser », « fera », « croire » et « continuer », la forme négative ou plurielle de ces mots et d'autres termes qui ont un sens similaire. Les déclarations prospectives de ce communiqué de presse contiennent, de manière non limitative, des affirmations concernant le calendrier envisagé pour la réalisation de l'opération, la conduite par Danone des activités de WhiteWave à la suite de la réalisation de l'opération, les bénéfices attendus de l'opération, ainsi que des affirmations concernant la conduite future, la direction et le succès des activités de WhiteWave. Ces déclarations prospectives sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels diffèrent de manière significative des résultats anticipés dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent, de manière non limitative : des incertitudes liées au calendrier de la finalisation l'opération; les termes de tout accord avec les autorités de la concurrence américaines ; la possibilité que les conditions requises

pour la finalisation de l'opération ne soient pas satisfaites ou que les parties n'y renoncent pas, des incertitudes liées au calendrier ou à la capacité de réalisation des bénéfices attendus de l'opération ; et d'autres risques et incertitudes décrits dans la section « Facteurs de risque » du document de référence de Danone (dont la dernière version est disponible sur www.danone.com) et dans le rapport annuel de WhiteWave sur formulaire 10-K le plus récent disponible sur www.whitewave.com. Sous réserve des exigences réglementaires, Danone ne s'engage pas à mettre à jour ou réviser publiquement une quelconque de ces déclarations prospectives. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres de Danone.